



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 09 juillet 2018

GESTION DE L'EAU

LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'IRRIGATION

BASSIN DU MIGNON MP7

A compter du mardi 10 juillet 2018, 08 heures, le bassin du Mignon MP7 passe en alerte d'été, suite à un arrêté du Préfet de la Charente-Maritime.

Conformément à l'arrêté-cadre interdépartemental du 04 avril 2018 délimitant des zones d'alerte et définissant les mesures de limitations ou de suspension provisoires des usages de l'eau pour faire face à une menace ou aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie entre le 1^{er} avril et le 31 octobre 2018 sur le territoire de l'OUGC Saintonge, le Préfet a décidé de la mesure de restriction suivante, à compter du mardi 10 juillet 2018, 08 heures :

- Mesure nouvelle : Bassin du Mignon MP7 :

Alerte d'été : Mesures de restriction gérées dans le cadre du protocole de gestion de l' Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP)

Contacts presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Nathalie DORNAT – 05 46 27 43 25 – 07 85 00 17 99
Standard - 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime

 Suivez l'actualité des services sur @prefet17 